

Proposition de compléter la vacance de siège de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin - Proposition d'approbation de la liste des membres des Commissions thématiques et de la Commission Territoriale Sud - Proposition de désignation au sein de divers organismes

CD/2020/020

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'inviter les Conseillers départementaux à décider de compléter la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, dont un siège est vacant depuis le 26 mai 2020, suite à la démission de Madame Frédérique MOZZICONACCI et son remplacement par Madame Christine MORITZ pour représenter le canton de Mutzig.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les propositions de modifications de la liste des membres des Commissions thématiques et de la Commission territoriale Sud, suite à la démission de Madame Frédérique MOZZICONACCI, Conseillère Départementale du canton de Mutzig et son remplacement immédiat par Madame Christine MORITZ au sein du Conseil Départemental.

Il est par ailleurs proposé de désigner Madame Christine MORITZ dans plusieurs instances, en remplacement de Mme Frédérique MOZZICONACCI.

1. Remplacement de Madame Frédérique MOZZICONACCI

Les articles L.3122-4 à 6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), déterminent les modalités d'élection à la Commission Permanente et fixent les dispositions applicables en cas de vacance de siège au sein de la Commission Permanente. Ils sont repris aux articles 71 et 75 du règlement intérieur du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

La délibération n° CD/2015/1 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 fixe le nombre des membres de la Commission Permanente à quarante-cinq (45) membres.

Par courrier en date du 19 mai 2020, Madame MOZZICONACCI a présenté sa démission de son mandat de conseillère départementale ; elle a pris effet à sa réception le 26 mai 2020.

Aussi, Madame Frédérique MOZZICONACCI a été immédiatement remplacée dans ses

fonctions par Madame Christine MORITZ, en application de l'article L. 221 II du Code électoral.

Lors de sa réunion du 2 avril 2015, par délibération n°2015/1 le Conseil Départemental a décidé de la composition de la Commission Permanente, tous les Conseillers Départementaux en étant membres. A noter que cette composition, telle que décidée le 2 avril 2015, demeure intangible pour la durée du mandat de l'Assemblée départementale.

Par conséquent, et compte tenu de ce qui précède, le siège de la Commission Permanente qu'occupait Madame Frédérique MOZZICONACCI est vacant depuis le 26 mai 2020, date d'effet de sa démission de son mandat de Conseillère Départementale.

Le Conseil Départemental dispose de la liberté de combler ou non la vacance de ce siège.

En effet, l'article L.3122-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *en cas de vacance de siège de membre de la Commission Permanente autre que le Président, le Conseil Départemental peut décider de compléter la Commission Permanente.* »

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Départemental de décider de compléter la vacance constatée au sein de la Commission Permanente puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège de Madame Frédérique MOZZICONACCI de membre de la Commission Permanente par Madame Christine MORITZ, sa remplaçante, seule candidate susceptible d'être présentée.

2. Proposition de modification de la liste des membres des 5 commissions thématiques du Conseil Départemental

Le fonctionnement et les modalités de nomination de la liste des membres du Conseil Départemental sont régis par le Règlement Intérieur (CD/2017/061).

Le périmètre et la liste des membres de chacune des commissions thématiques et territoriales ont été approuvés le 2 avril 2015 (CD/205/2).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de modifier la liste des membres des commissions thématiques, selon l'annexe jointe au présent rapport.

Il est proposé d'ajouter Madame Christine MORITZ, Conseillère Départementale à la liste des membres des commissions suivantes :

- Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles
Président de la commission : M. Rémi BERTRAND
- Commission des dynamiques territoriales
Président de la commission : M. Marcel BAUER
- Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie
Présidente de la commission : Mme Michèle ESCHLIMANN
- Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation
Président : M. Philippe MEYER
- Commission des finances et des affaires générales
Président : M. Bernard FISCHER

3. Proposition de modification de la liste des membres de la Commission territoriale Sud

Il est proposé d'ajouter Madame Christine MORITZ, Conseillère Départementale à la liste des membres de la Commission territoriale Sud.

Les listes des périmètres et des membres des 5 commissions thématiques et de la Commission Territoriale Sud ainsi proposés sont jointes au présent rapport.

4. Proposition de remplacement des désignations de Mme Frédérique MOZZICONACCI

Le 26 mai 2020, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Conseillère Départementale a démissionné de ses fonctions.

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Christine MORITZ en remplacement de Mme Frédérique MOZZICONACCI dans les instances mentionnées en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Vu la démission de Madame Frédérique MOZZICONACCI, Conseillère Départementale, et son remplacement immédiat par Madame Christine MORITZ en date du 26 mai 2020, selon l'article L. 221 II du Code électoral,
Vu les articles L3122-4 à L3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),*

Vu la délibération n° CD/2015/1 du 2 avril 2015 fixant la composition de la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide:

- de compléter la vacance constatée au sein de la Commission Permanente dans les conditions fixées par l'article L.3122-6 du CGCT,*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à procéder aux opérations ayant pour objet de compléter cette vacance.*

La composition de la Commission permanente ainsi arrêtée est jointe en annexe.

- d'ajouter Madame Christine MORITZ, Conseillère Départementale à la liste des membres des commissions suivantes :*

.Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles présidée par M. Rémi BERTRAND,

.Commission des dynamiques territoriales présidée par M. Marcel BAUER,

.Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie présidée par Mme Michèle ESCHLIMANN,

.Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation présidée par M. Philippe MEYER,

.Commission des finances et des affaires générales présidée par M. Bernard FISCHER,

- d'ajouter Madame Christine MORITZ, Conseillère Départementale à la liste des membres de la Commission territoriale Sud.

Les listes des périmètres et des membres des 5 commissions thématiques et de la Commission Territoriale Sud ainsi proposés sont jointes au présent rapport.

- de désigner Mme Christine MORITZ en remplacement de Mme Frédérique MOZZICONACCI dans les instances listées en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 10/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY